Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 029-212901177-20251125-DCM20251104-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 25/11/2025
Date de convocation : 18/11/2025

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 22
- conseillers votants : 27
- pouvoirs : 5

Votes : Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Caroline PRIGENT-LÉON, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Fabienne LANDURÉ, David NORMAND, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Claude DARÉ, pouvoir à François-Guillaume LE GALL
Gwendal LE COQ, pouvoir à Sabrina OULHEN
Sandrine LAVIGNE, pouvoir à Cécile LE ROUX
Nadine KASSIS, pouvoir à Laurence GUIARD-RENAULT
Christelle MARTIN, pouvoir à Adeline CORNEC

Absents : Camille GUIAVARCH
Alain FLOUR

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2025-11-04
OBJET
ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables. Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes).

Des titres de recettes correspondant à 27 pièces de la liste 78436009155 de 2015 à 2022 pour un montant de 550,89 €, 13 pièces de la liste 7766972815 de 2023 à 2025, pour un montant total de 16.88 €, et 2 pièces de la liste 7821200315 pour un montant total de 862.51€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- **D'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 1430.28 €,**
- **D'autoriser leur inscription au budget principal 2025 au chapitre 65 (compte 6541 pour les créances irrécouvrables d'un montant de 567.77 €, compte 6542 pour les clôtures pour insuffisance d'actif et les surendettements d'un montant de 862.51 €),**
- **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 28/11/2025
et de la publication effectuée le : 28/11/2025